



Propositions pour la levée du confinement des structures de l'Animation de la Vie Sociale à partir du 11 mai 2020

La Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de France (FCSF) et son réseau fédèrent environ 1400 centres sociaux et espace de vie sociale en France.

50 % de notre réseau est présent dans les quartiers Politique de la Ville (QPV).

Les structures de l'Animation de la Vie Sociale sont portées par des habitants et des professionnels dans les territoires. Tous les 3 ou 4 ans, elles renouvellent leur projet social suite à un diagnostic partagé avec les collectivités territoriales, la CAF, les associations et habitants du territoire.

Les CAF délivrent un agrément à l'issue de chaque période de renouvellement de projet.

Le Mouvement Familles Rurales fédère 2200 associations locales constituées en réseau pour répondre aux besoins des familles des territoires ruraux et péri-urbains.

Notre réseau intervient auprès de 10 000 communes en zones rurales.

Les relais familles, les espaces de vie sociale, les points de médiation numérique, les permanences consommation, les maisons de services aux publics et les maisons France-Service de nos territoires d'intervention sont animées par des bénévoles et des salariés.

Ils ont été créés pour répondre aux besoins des personnes et des familles en proximité.

Nos structures répondent à plusieurs visées sociales :

- Le maintien et le développement du lien social,
- L'organisation d'activités et de services utiles aux habitants avec une attention particulière aux personnes les plus en difficulté,
- L'accompagnement individuel et collectif des habitants (Accès aux droits, parentalité, aide aux devoirs, ...),
- La mise en synergie des acteurs du territoire sur des questions sociales prégnantes (santé, alimentation, éducation, garde d'enfants, ...),
- L'organisation d'accueils de mineurs (EAJE, ALSH, Espace Jeunes, périscolaire, etc ...).
- L'accompagnement de la fonction parentale

Elles répondent donc à des **besoins essentiels** surtout auprès de personnes isolées, en difficulté - surtout après cette période de confinement qui a eu des effets psychologiques et sociaux très forts !

Les habitants « usagers » sont impliqués dans les actions, dans la gouvernance et sont soutenus dans leurs projets, revendications dans une visée démocratique et de justice sociale.

Un centre social, comme une association locale Familles Rurales sont donc des acteurs « généralistes » qui porte de nombreuses actions utiles à la population du jeune enfant aux personnes âgées.

Après le confinement ... les besoins et attentes des habitants sont nombreux !

Nos structures sont très actives dans la période de confinement : garde d'enfants des personnels soignants, nombreuses actions de solidarité (aide alimentaire, lutte contre l'isolement, portage de repas, ...), maintien du lien avec les familles, les enfants, les jeunes et les « anciens » sur des questions de scolarité, de parentalité, actions d'accès aux droits, activités de loisirs ou culturelles via le numérique, actions solidaires de prêt de matériel numérique, portage de repas aux personnes isolées, actions de lutte contre les fake-news, défense du consommateur et aide à la vie quotidienne (budget, micro-crédit,...) ...

Le confinement contribue à une précarisation accrue des publics vulnérables, à une rupture de continuité éducative, au renforcement de la fracture numérique, à des problématiques alimentaires particulièrement fortes pour les familles en difficulté, à un renforcement de l'isolement ...

Nos réseaux nous font remonter les besoins de lien, de soutien, d'accompagnement de très nombreux habitants – notamment les plus fragiles et les plus en difficultés. La levée progressive du confinement doit permettre de répondre collectivement à ces défis en s'appuyant sur l'engagement de nos structures de proximité. Les priorités sont nombreuses :

- accompagner au mieux les publics les plus en difficultés (chômage, deuil, perte de confiance avec l'école, ...)
- renforcer l'accès aux droits au travers des écrivains publics, des travailleurs sociaux, des bénévoles des permanences,...
- créer des espaces de paroles et recréer des liens directs et de confiance avec les habitants
- favoriser l'engagement, l'expression et la participation des habitants dans la construction de « l'après »

Ce que nous demandons au gouvernement :

*Au regard de notre maillage territorial (présence dans les QPV, les territoires ruraux), de notre proximité avec les habitants de ces territoires notamment les personnes les plus en difficulté mais aussi au regard des besoins de lien, d'écoute, de soutien psychologique et d'accompagnement des habitants qui ont le plus souffert du confinement, **il est absolument indispensable que les structures de l'Animation de la Vie Sociale puissent ouvrir au public et mener des actions dans l'espace public dès le 11 mai – si les conditions locales et sanitaires le permettent.***

Concrètement, voici nos propositions :

- Favoriser une approche territoriale de la levée du confinement par un plan de priorisation élaboré entre les collectivités, les Préfets, la CAF et nos structures fédérales et de proximité. Ceci peut se faire sur la base d'un diagnostic des besoins et des envies d'agir des familles, des risques sanitaires sur le territoire, en s'appuyant sur notre expertise.
- Organisation d'une période de préparation avant ouverture pour l'équipe : aménagement et nettoyage des locaux, appropriation des consignes sanitaires, désignation d'un référent Covid, adaptation des animations ...
- Reprise de liens au plus vite avec les habitants au sein de l'espace public : renforcer les actions de « l'aller vers » (enjeu démocratique, de lien social, de pédagogie et parfois de médiation) et favoriser les activités à l'extérieur
- Réouverture des structures en les ciblant sur des actions prioritaires : actions individuelles (médiation numérique, accès aux droits, permanence de psychologues ...), actions collectives

- d'utilité sociale en petits groupes (Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité, aide aux devoirs / soutien scolaire, apprentissage du français, ...)
- Pour les LAEP (Lieux d'Accueil Enfants-Parents) : prévoir une adaptation du cadre des LAEP (référentiel CNAF) afin de remplir l'objectif de créer du lien entre les familles et entre parents/enfants : possibilité d'organiser des activités, plein air, etc.
 - Réouverture des accueils périscolaires et de loisirs en fonction de la réouverture des écoles.
 - Adaptation de la capacité d'accueil selon la capacité architecturale des lieux (surface disponible, espaces dédiés à un groupe, espaces partagés,...), les aménagements fixes ou mobiles et dans le respect des mesures barrières.
 - Mise à disposition, au besoin, par les collectivités d'espaces complémentaires pour garantir un accueil qui maintienne des effectifs conformes aux exigences sanitaires.

Les conditions de réussite pour la levée du confinement :

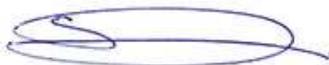
- Définir les protocoles d'accueil et gestes barrières pour les personnels comme pour les personnes accueillies dans nos structures
- Equiper le personnel bénévole et salariés en masques, gel hydro alcoolique, etc...
- Etablir un protocole de nettoyage des locaux et du matériel (recommandation de jouets et matériels facilement lavables)
- Appliquer le protocole en cas de détection d'un cas Covid au sein de l'équipe ou du public accueilli
- Inscrire les professionnels mobilisés dans l'accueil dans la liste des publics prioritaires pour l'accès aux écoles et modes de garde de leurs enfants
- Maintenir une garantie financière pour les structures en sous-activité
- Assurer un dialogue et un partenariat entre les collectivités territoriales et les structures, notamment dans le cadre de la mise à disposition de locaux

En fonction de l'évolution sanitaire, ces conditions pourront, bien évidemment, évoluer au cours des prochaines semaines ou prochains mois. La FCSF, Familles Rurales et leurs réseaux poursuivront leur implication pour travailler aux côtés des collectivités et de l'Etat sur cette période.



Claudie Miller

Présidente
FSCF



Dominique Marmier

Président
Familles Rurales

Contacts :

FSCF : 10, rue Montcalm 75 018 Paris - Tél. 33 (0)1 53 09 96 16 alain.cantarutti@centres-sociaux.fr

Familles Rurales : 7 Cité d'Antin 75009 PARIS – Tél. 33 (0)1 44 91 88 88 secretariat.fnat@famillesrurales.org